

Motion du 12 mai 2009 de Mmes Christiane Olivier, Florence Kraft-Babel, Anne Carron-Cescato, Salika Wenger, MM. Jean-Charles Lathion, Simon Brandt, Adrien Genecand, Jacques Baud et Jacques Hämmerli: «Pour une ligne budgétaire claire affectée aux aides à la personne (artistes)».

(acceptée par le Conseil municipal lors de
la séance du 18 mai 2009)

MOTION

Considérant:

- la motion M-840 de la commission des arts et de la culture acceptée par le Conseil municipal en date du 16 décembre 2008;
- que cette motion demandait la création d'une nouvelle ligne budgétaire de subvention relative aux aides à la personne, à savoir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, offres de résidence, bourses et aides à la publication;
- que, dans sa réponse datée du 4 février 2009, le Conseil administratif informait que, d'une part, les bourses d'aide à la création sont et seront imputées sur les lignes ad hoc (Fonds Berthoud, Lissignol-Chevalier, Galland, et ligne «Prix et bourses du SAAC») et que, d'autre part, en ce qui concerne les autres types d'aides à la personne, il avait pris la décision d'aller en dépassement budgétaire sur l'exercice 2009;
- que, dans un souci de transparence et d'orthodoxie comptable, il est judicieux de ne pas aller en dépassement budgétaire mais bien que le Conseil municipal vote un crédit extraordinaire pour ce faire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet d'arrêté constitué d'une demande de crédit extraordinaire sur 2009, afin de couvrir les dépenses relatives aux aides à la personne précitées (aides à la location d'ateliers, aides à la publication et aides à la résidence).